



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

2113 - Coopération transfrontalière

**Subvention au projet INTERREG VA 2015-2018
"Neurocampus trinational" de l'association Neurex**

Rapport n° CP/2015/534

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de 32.000€ de subvention à l'association Neurex pour son projet INTERREG VA "Neurocampus trinational".

Crée en 2001 à l'initiative des universités de Bâle, Fribourg et Strasbourg, l'association Neurex, basée à Illkirch, représente un réseau scientifique tri-national de 1200 chercheurs en neurosciences travaillant dans plus de 100 laboratoires de recherche du Rhin Supérieur.

Le nouveau projet INTERREG « Neurocampus trinational » de l'association a pour objectif d'accroître la visibilité et l'efficacité de « Neurex » en mettant en place, un véritable campus international, ouvert vers les professionnels de santé, l'industrie pharmaceutique et le grand public.

Le soutien départemental est sollicité pour 32.000 € pour un montant total du projet de 3,2 M€ (cofinancement FEDER – INTERREG de 50%).

Dans le cadre du volet grand public du projet, l'association propose au Conseil Départemental plusieurs collaborations concrètes (interventions lors de la Semaine Alzheimer, travail pédagogique avec les collèges, collaboration avec le Vaisseau, etc) qui seront finalisées dans le cadre d'un programme annuel d'interventions.

L'appui du Conseil Départemental à ce projet s'inscrit dans le cadre de l'article L.1115-1 du CGCT, relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30828	65-65734-01	435 887,58 €	435 887,58 €	32 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 32.000€ à l'association Neurex pour son projet "Neurocampus Trinational",

- décide de verser la subvention selon les modalités suivantes : 10 000 € en 2016, à la signature de la convention INTERREG et sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant qualifié du maître d'ouvrage ; 10 000 € en 2017, sur présentation d'un rapport d'activité intermédiaire, accompagné d'un état des

dépenses ; et le solde au prorata des dépenses effectivement réalisées, sur présentation d'un rapport final et d'un compte rendu financier du projet.

- autorise le président du Conseil Départemental à signer, le moment venu, la convention INTERREG relative au projet "Neurocampus Trinational", ainsi que tout document nécessaire à la finalisation du dossier et à la mise en œuvre du projet, dans la limite de l'engagement financier ci-dessus.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY